



## RÈGLEMENT

# CHAMPIONNATS HUNTER GRAND-EST 2025

## STYLE DU CHEVAL ET ÉQUITATION AMATEUR

Les Championnats Hunter Grand-Est Style du cheval et Equitation Amateur se courent sur un concours unique, en **Hunter Style du Cheval indices 2, 1, Élite** et **Équitation division Amateur sur les indices 3, 2, 1 et Élite**.

Pour tout élément ne figurant pas dans ce document, c'est le règlement FFE en vigueur, dispositions générales et spécifiques Hunter, qui s'applique.

### ORGANISATEUR :

L'organisation de ce Championnat est déléguée par le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est à La Neyette, n° d'affiliation 5438003, représenté par son dirigeant Anthony BEAU.

### DATE et LIEU :

Samedi 24 mai 2025 – à La Neyette, Lieu-Dit Cense, 54380 Saizeray.

### ÉPREUVES :

- Chaque Championnat Hunter Equitation se court en deux manches avec une 1<sup>ère</sup> manche type « Figures imposées » et une 2<sup>ème</sup> manche type « Grand Prix ».  
**ATTENTION** : pour le Championnat ÉQUITATION, il faut engager sur chaque épreuve « Figures Imposées » ET « Grand Prix » (2 engagements distincts).

L'ordre de départ des concurrents pour la 2<sup>ème</sup> manche sera donné dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche.

- Chaque Championnat STYLE se court sur une épreuve en deux manches (un seul engagement pour les 2 manches).

L'ordre de départ des concurrents pour la 2<sup>ème</sup> manche sera donné dans l'ordre inverse du classement de la première manche.

Est déclaré Champion(ne) Grand-Est Hunter 2025, le concurrent(e), licencié(e) ET domicilié(e) dans le Grand-Est, qui obtient le plus grand nombre de points après addition des résultats des deux manches.

Le nombre de classés dans chaque championnat suit la règle de 1/3 avec un maximum de 8 classés.

**NOTA** : Les concurrents(es) éliminé(e)s ou non partant lors d'une manche ne peuvent pas prétendre à un classement Championnat, il en est de même pour les engagés terrain.

Un(e) concurrent(e) éliminé(e) lors de la 1<sup>ère</sup> manche peut participer à la 2<sup>ème</sup> manche.

Les cavaliers peuvent participer à un Championnat Style ET à un Championnat Équitation, y compris avec le même cheval/poney.

**Les concurrent(e)s engagés(es) dans plusieurs indices STYLE ou dans plusieurs indices ÉQUITATION devront déclarer avant le début du concours sur quel indice ils(elles) désirent participer au classement du Championnat.**

**Les concurrents(es) engagés(es) avec plusieurs chevaux/poneys sur un même Championnat devront déclarer avant le début du concours avec quelle monture ils(elles) désirent participer au classement Championnat.**

Contact Commission : [hunter.grandest@gmail.com](mailto:hunter.grandest@gmail.com)

### Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

#### Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean  
Moulin54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52  
[contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)

#### Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960  
ENTZHEIMTél : 03 88 36 08 82  
[contact.alsace@cregrandest.fr](mailto:contact.alsace@cregrandest.fr)

#### Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX  
Tél : 03 26 22 12 10  
[contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr](mailto:contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr)